

Prix Gabriel

CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE DE BRUXELLES POUR JEUNES DANSEURS

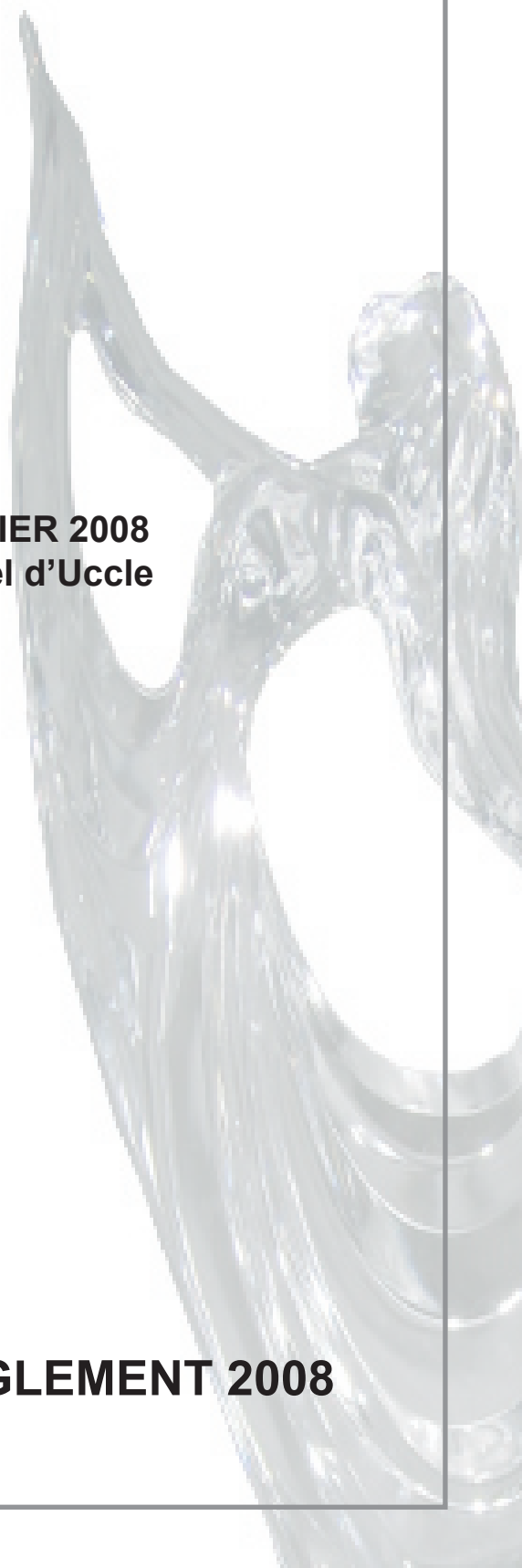
PRIX GABRIEL

DIRECTION LILIANLARTELIER

Soliste Ballet du XXème siècle (Direction M. Béjart)
Chorégraphe

**LES 2 ET 3 FÉVRIER 2008
au Centre Culturel d'Uccle**

RÈGLEMENT 2008



Prix Gabriel 2008

Règlement

ARTICLE I • PRIX GABRIEL - ORGANISATEURS

Mme Lilian Lartelier
Ballet du XXème siècle
Chorégraphe
Directrice du concours

Mlle Caroline Huygens
Coordinatrice
Responsable Communication

ARTICLE II • DATES ET ADRESSES

Le Concours International de Bruxelles pour Jeunes Danseurs « Prix Gabriel 2008 » aura lieu, les 2 et 3 Février 2007, au Centre Culturel d'Uccle - 47, Rue Rouge - 1180 Bruxelles - Belgique.

Le siège du concours est à Bruxelles.

La correspondance doit être adressée à:
Concours International de Danse de Bruxelles pour Jeunes Danseurs « Prix Gabriel »
721, Chaussée de Saint Job - 1180 Bruxelles - Belgique (Europe).
Tél.: 0032 (0)2 372 01 08
Fax: 0032 (0)2 372 20 32
E-mail: prixgabriel@lartelier-lilian.be

ARTICLE III • JURY

Le Jury du Concours International de Bruxelles pour Jeunes Danseurs « Prix Gabriel » sera composé de personnalités, du monde professionnel de la danse, de réputation internationale.

Pour la catégorie AMATEUR, Le Jury se réserve le droit de déclasser tout candidat dont le niveau serait jugé nettement supérieur à celui de sa catégorie.

Le Jury est libre in extenso de ses appréciations. Ses décisions concernant la sélection des candidats en finale et les attributions ou la non attribution de prix sont souveraines et sans appel.

Membres du jury des années précédentes:
Mr Philippe Anot, Mr Cyril Atanassoff, Mme Marie Bartova, Mr Alain Davesne, Mme Claire Feranne, Mme Sophie Marquet, Mme Marie-Noëlle Palud Dufour, Mme Jennifer Goubé, Mr Francis Plisson, Mr Laurent Queval.

ARTICLE IV • BUT DU PRIX GABRIEL

Le Concours International de Bruxelles pour Jeunes Danseurs « Prix Gabriel » a pour but de favoriser les échanges et les rencontres entre jeunes danseuses et danseurs de toutes nationalités, de promouvoir la danse classique à Bruxelles et découvrir de jeunes talents.

ARTICLE V • CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours International de Bruxelles pour Jeunes Danseurs « Prix Gabriel » est ouvert aux filles et aux garçons de 8 à 18 ans, de toutes nationalités.

Il est souhaité que les candidats aient suivi les cours de danse classique dans la même école et ce, pendant les deux années précédant le concours.
La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE VI • CATÉGORIES

AMATEUR

Les candidats sont répartis en quatre niveaux selon leur âge:

• PRÉPARATOIRES:
Candidats de 8 et 9 ans
N'ayant pas atteint 10 ans le jour de la finale.

• ÉLÉMENTAIRE I A (VARIATION SUR 1/2 POINTES):
• ÉLÉMENTAIRE I B (VARIATION SUR POINTES):
Candidats de 10 et 11 ans
N'ayant pas atteint 12 ans le jour de la finale.

• ÉLÉMENTAIRE II A (VARIATION SUR 1/2 POINTES):
• ÉLÉMENTAIRE II B (VARIATION SUR POINTES):
Candidats de 12 et 13 ans
N'ayant pas atteint 14 ans le jour de la finale.

• MOYEN I A (VARIATION SUR 1/2 POINTES):
• MOYEN I B (VARIATION – POINTES):
Candidats de 14 et 15 ans
N'ayant pas atteint 16 ans le jour de la finale.

PRÉPARATION PROFESSIONNELLE

Les candidats sont répartis en deux niveaux selon leur âge:

• PRÉPARATION PROFESSIONNELLE A (VARIATION SUR POINTES):
Candidats de 12 à 14 ans
N'ayant pas atteint 15 ans le jour de la finale.

• PRÉPARATION PROFESSIONNELLE B (SUR POINTES):
Candidats de 15 à 18 ans
N'ayant pas atteint 19 ans le jour de la finale.

ARTICLE VII • DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours comprend deux épreuves différentes:

PREMIÈRE ÉPREUVE • ÉLIMINATOIRE SAMEDI 2 FÉVRIER 2008

• ADAGE (Durée: 2 minutes maximum)
Sur 1/2 pointes pour les catégories Amateur et Préparation professionnelle A.
Sur pointes pour la Préparation professionnelle B.

DEUXIÈME ÉPREUVE • FINALE DIMANCHE 3 FÉVRIER 2008

• VARIATION (Durée: 2 minutes maximum)
Amateur* et Préparation professionnelle A**.
• VARIATION DU RÉPERTOIRE CLASSIQUE
Préparation professionnelle B.

Seuls les variations classiques et en solo sont acceptées.

* Pour chaque niveau, il sera demandé aux candidats des pas devant figurer dans la variation (Voir article XX).

**Variation libre pour les candidats inscrits en Préparation professionnelle A.

Les candidats inscrits dans le niveau Préparation Professionnelle B doivent préparer et présenter, en tenue de scène, une variation du Répertoire Classique à choisir parmi les variations ci-dessous:

FILLES: L'UNE DES QUATRE VARIATIONS SUIVANTES:

• Belle au Bois Dormant (Marius Petipa):
Variation d'Aurore, 3ème Acte.
• Don Quichotte (Marius Petipa):
Variation de Kitri du pas de deux.

Prix Gabriel 2008

Règlement

- La Bayadère (Marius Petipa):
Variation de Gamsati du pas de deux, 2ème Acte.
- Giselle (Marius Petipa) :
Variation de Giselle, 1er Acte

GARÇONS: L'UNE DES QUATRE VARIATIONS SUIVANTES:

- Belle au Bois Dormant (Marius Petipa):
Variation du Prince Désiré, 3ème Acte.
- Don Quichotte (Marius Petipa):
Variation de Basile du pas de deux.
- Le Corsaire (Marius Petipa):
Variation du pas de deux.
- Giselle (Marius Petipa):
Variation du Prince Albrecht, 2ème acte

ARTICLE VIII • ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage sera déterminé par ordre alphabétique.

À la fin de chaque niveau, il sera demandé aux candidats de revenir sur scène pour saluer.

ARTICLE IX • TENUES

FILLES:

- ADAGE:
Justaucorps sans manche (sans décoration),
collant clair, chaussons demi-pointes et pointes.
- VARIATION:
Justaucorps, collant clair, chaussons demi-pointes
et pointes.
- VARIATION DU RÉPERTOIRE CLASSIQUE:
Tenue de scène.

GARÇONS:

- ADAGE ET VARIATION:
Tee-shirt blanc moulant sans décoration,
collant gris, chaussettes blanches et demi-pointes
blanches.
- VARIATION DU RÉPERTOIRE CLASSIQUE:
Tenue de scène.

Il sera permis, pour les candidats de préparation professionnelle A, le port d'un costume de scène.

ATTENTION: Les accessoires ne seront autorisés que pour les variations du Répertoire Classique.

ARTICLE X • NOTATION

Pour chaque épreuve:

- 20 points sur l'Artistique.
- 20 points sur la Technique.
- 10 points sur le physique-morphologie
(préparation professionnelle A et B).

ARTICLE XI • ACCÈS AU FOYER, À LA SCÈNE ET À L'ARRIÈRE SCÈNE

Seuls les organisateurs du concours auront accès au foyer, à la scène et à l'arrière scène pendant toute la durée de celui-ci. Les parents et professeurs des candidats pourront y accéder aux heures mentionnées, par les organisateurs, dans la convocation.

Les professeurs ne seront pas autorisés à faire répéter ou faire travailler leur(s) élève(s) avant ou pendant le concours.

ARTICLE XII • DIMENSIONS DE LA SCÈNE

10,60 mètres d'ouverture.
10,50 mètre de profondeur.

Le plateau est sans pente et recouvert d'un tapis de scène pour la danse.

ARTICLE XIII • ÉCLAIRAGE

Pleins feux pendant toute la durée du concours.

ARTICLE XIV • MUSIQUE

Les candidats devront remettre, à la réception du théâtre, deux CDs de bonne qualité, portant le nom et le prénom du candidat, sa catégorie, son niveau, Adage / Variation, Variation du Répertoire Classique, titre du morceau et le nom du compositeur.

Le minutage doit être respecté.

Les musiques non classiquement reconnues ne sont pas acceptées (cf. Article XVIII • SANCTION).

Pour les variations du Répertoire Classique, un CD sera envoyé au candidat après inscription au concours.

ARTICLE XV • ASSURANCE - FRAIS DE SÉJOUR

Les candidats devront s'assurer eux-mêmes contre les accidents; tant au cours des épreuves, des répétitions qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours. Les organisateurs n'assumeront aucune responsabilité en cas d'accident, de vol pendant le concours.

Les frais de voyage et de séjour seront à la charge des candidats.

ARTICLE XVI • PHOTOGRAPHIE, PRISES DE VUE ET ENREGISTREMENTS VISUELS OU AUDIOVISUELS

Pendant toute la durée du concours, les photographies, prises de vue et enregistrements sur tout support visuel ou audiovisuel sont strictement interdites. Les candidats n'auront aucun droit sur les prises de vue, photos, vidéo, télévision, réalisées durant le concours.

Le Chorégraphe renonce à tout droit sur les enregistrements réalisés durant le concours.

ARTICLE XVII • AUTORITÉ DE RECOURS

Le comité organisateur du concours est seul habilité à décider d'une éventuelle dérogation au règlement du concours.

Le comité organisateur du concours se réserve la possibilité de modifier les horaires au cas où le nombre de candidats l'exigerait.

Le comité organisateur du concours est seul à pouvoir être en rapport avec les membres du Jury pendant toute la durée du concours.

Prix Gabriel 2008

Règlement

ARTICLE XVIII • SANCTION

Le non-respect des dispositions du présent règlement ou tout agissement inconvenant entraînera, l'élimination immédiate du candidat.

Seul le règlement en langue française fait foi (traduction en Néerlandais - Anglais - Espagnol).

ARTICLE XIX • PRIX ATTRIBUÉS

PRIX GABRIEL: 1000 EUROS (EN ESPÈCES) POUR LA CATÉGORIE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE

ATTENTION: EN CAS D'ÉGALITÉ, LA SOMME SERA DIVISÉE EN DEUX.

Catégories Amateur :

1er Prix* par niveau – Statuette cristal

2ème Prix par niveau

3ème Prix par niveau

1er Accessit

2ème Accessit

Catégories Préparation Professionnelle:

1er Prix* par niveau – Statuette cristal

2ème Prix par niveau

3ème Prix par niveau

1er Accessit

2ème Accessit

Diplôme et lots pour les premiers, deuxièmes et troisièmes prix.

Diplôme pour les premier et deuxième accessit.

*Tout lauréat d'un 1er prix se verra monter de niveau, automatiquement, l'année suivante.

- Prix Gabriel
- Prix de Sa Majesté le Roi Albert II de Belgique
 - Prix du Premier Ministre
- Prix du Ministère de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse
 - Prix du Ministère des Affaires Etrangères
 - Prix du Ministère de l'Intérieur
- Prix du Ministère de la Fonction Publique et des Sports
 - Prix de la Province du Brabant Wallon
 - Prix de la Commune d'Uccle – Bruxelles 1180
- Prix du Bourgmestre/Maire de la Commune d'Uccle Bruxelles 1180
 - Prix de l'Echevin de la Culture
 - Prix de l'Echevin de la Jeunesse
 - Prix de la Musicalité
 - Prix Danse Light
- Prix de l'Ecole Supérieure de Danse de Cannes Rosella Hightower - stages
 - Prix Festival de Danse Atout-Danse - stages
 - Prix Gilbert Serres
 - Prix Jennifer Goubé - stages
 - Prix So Dança
 - Prix du public

PRIX SPÉCIAUX ATTRIBUÉS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

ARTICLE XX • PAS IMPOSÉS

• PRÉPARATOIRE:

Sur demi-pointes: Changement de pied, échappé, jeté, pas de bourré, glissade, assemblé, sissone, un équilibre, une pirouette en dehors.

• ÉLÉMENTAIRE I:

Sur demi-pointes: Changement de pied, échappé, jeté, pas de bourré retiré, glissade, sissone, arabesque, coupé assemblé, une diagonale, soutenu, entrechat quatre, développé, une pirouette en dehors, une pirouette en dedans.

• ÉLÉMENTAIRE II A:

Sur demi-pointes: Changement de pied, échappé, jeté, pas de bourré retiré, glissade, sissone, arabesque, coupé assemblé, une diagonale, soutenu, entrechat quatre, développé, deux pirouettes en dehors, deux pirouettes en dedans, un manège.

• ÉLÉMENTAIRE II B:

Sur pointes: Changement de pied, échappé, jeté, pas de bourré retiré, glissade, sissone, arabesque, coupé assemblé, une diagonale, soutenu, entrechat quatre, développé, deux pirouettes en dehors, deux pirouettes en dedans, un manège.

• MOYEN I:

Sur pointes: Les même pas que pour le niveau Élémentaire II, plus complexe mais avec de grands sauts.

ARTICLE XXI • CONDITION D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription pour la catégorie AMATEUR est de 60 EUROS quant à la catégorie PRÉPARATION PROFESSIONNELLE, il est de 75 EUROS plus 25 EUROS (frais de CD).

Le règlement peut être effectué par versement bancaire, au compte 210-0267499-25.

IBAN BE 70 2100 26 74 9925 -Fortis Banque-.

Adresse Swift GEBABEBB

Communication: Prix Gabriel 2008 - Nom et Prénom du candidat.

EN AUCUN CAS, ET CE POUR QUELQUE SOIT LE MOTIF, LES FRAIS D'INSCRIPTION NE POURRONT ÊTRE REMBOURSÉS.

Les candidats qui souhaitent participer au concours, devront envoyer leur bulletin d'inscription dûment complété, signé et accompagné de deux photos d'identité récentes, de la photocopie de la carte d'identité ou du passeport et de la preuve de paiement au plus tard le 7 Janvier 2008.

L'INSCRIPTION AU CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU RÈGLEMENT.
